

CONTRE :
Messieurs

Bannerman,	(Girouard (Kent),	Montplaisir,
Beaty,	Grandbois,	Mousseau,
Beauchesne,	Hay,	Muttart,
Benoit,	Hesson,	Orton,
Bergeron,	Hooper,	Patterson (Essex),
Bill,	Houde,	Perrault,
Bolduc,	Ives,	Pinsonneault,
Boulbee,	Jackson,	Platt,
Bowell,	Jones,	Plumb,
Brecken,	Kaulbach,	Pope (Compton),
Brooks,	Keeler,	Pope (Queens),
Bunting,	Kilvert,	Poupore,
Carling,	Kirkpatrick,	Richey,
Caron,	Kranz,	Rochester,
Cimon,	Landry,	Ross (Dundas),
Colby,	Laue,	Rouleau,
Connell,	Langevin,	Routhier,
Costigan,	Lantier,	Royal,
Coughlin,	Little,	Ryan (Montreal),
Coursol,	Longley,	Rykert,
Cuthbert,	Macdonald (Sir John),	Shaw,
Daly,	McDonald (Cape Breton),	Sproule,
Duoust,	McDonald (Pictou),	Strange,
Dawson,	McDonald (Victoria, N.S.),	Tasse,
DeCosmos,	Macmillan,	Tellier,
Desaulniers,	McCallum,	Tilley,
Desjardins,	McCaig,	Tupper,
Domville,	McGreevy,	Vallee,
Doull,	McKay,	Vanasse,
Drew,	McLennan,	Wade,
Dugas,	McLeod,	Wallace (Norfolk),
Elliott,	McQuade,	Wallace (York),
Farrow,	McKory,	White (Cardwell),
Fitzsimmons,	Manson,	White (Hastings),
Fortin,	Massue,	White (Renfrew),
Fulton,	Merner,	Williams,
Gault,	Methot,	Wright.—112.
Gigault,	Mongenais,	

M. MACKENZIE. J'appelle votre attention, M. l'Orateur, sur une question d'ordre, et vous demande votre décision à ce sujet. L'attention de la Chambre a été appelée sur le fait que l'honorable ministre des chemins de fer a cité des documents qui ne sont pas devant la Chambre. Il a persisté néanmoins à citer ces documents, ce qui lui a permis d'informer la Chambre que la meilleure offre faite au gouvernement pour construire le chemin de fer du Pacifique se trouvait devant la Chambre. D'après les règles suivies par cette Chambre pour les débats, un ministre de la Couronne n'a pas le droit de lire ou de citer une dépêche ou autre document officiel qui n'a pas encore été communiqué à la Chambre, à moins d'être prêt à le déposer sur le bureau. L'honorable monsieur s'est permis cette liberté, et il a réussi, par ce moyen, à persuader à un grand nombre de députés de voter contre la motion que j'ai présentée; car il m'est impossible de croire qu'un pareil vote aurait pu être obtenu, n'eût été l'impression favorable produite sur leur esprit par l'assertion de l'honorable monsieur en qui ils ont toute confiance.

UN DÉPUTÉ. A l'ordre.

M. MACKENZIE. Je suis dans l'ordre; je donne les raisons pour lesquelles j'ai présenté la motion. Je me déclare lésé dans mes droits comme membre de la Chambre des Communes. Je demande votre décision, M. l'Orateur.

L'ORATEUR. La question d'ordre aurait dû être soulevée plus tôt; mais comme l'honorable monsieur a demandé ma décision, la voici: Suivant May, un ministre de la Couronne n'est pas libre de lire des documents qui ne sont pas devant la Chambre, ou d'en tirer des citations. Je n'ai pas eu connaissance qu'aucun des honorables députés ait lu ou cité un document. En outre, je ne vois aucune objection à ce qu'un député fasse allusion en termes généraux au sujet mentionné dans la motion de l'honorable député de Lambton, ou qu'il caractérise ou qualifie quelques-uns de ses avancés en faisant allusion d'une manière générale aux documents demandés. Je pense que la question d'ordre n'est pas fondée.

M. LAURIER

PROJET DE CHEMIN DE FER AU SAULT STE. MARIE.

Motion:—“Copie de toutes les offres faites au gouvernement pour la construction d'une voie ferrée entre un point quelconque de la ligne projetée du Pacifique et le Sault Ste-Marie.”

M. MACKENZIE. En présentant cette motion, j'ai seulement à dire que l'on m'a informé que des offres avaient été faites, mais j'espère qu'elles ne sont pas faites par des personnes en danger de faillir, car, dans ce cas, nous ne devons pas nous attendre à être renseignés, d'après ce qui vient de se passer. Je fais cette motion dans l'espérance que l'honorable ministre ne s'opposera plus à ce que l'on voit clair dans les affaires du pays.

Sir CHARLES TUPPER. Je constate à regret que l'honorable monsieur, qui se déclare un si fervent adepte de l'ordre, ne se fait nullement scrupule, en appuyant sa motion, de violer la règle qui condamne toute allusion à un débat antérieur.

M. MACKENZIE. Je n'ai fait aucune allusion semblable.

Sir CHARLES TUPPER. L'honorable député a fait allusion à la discussion qui vient d'avoir lieu.

M. MACKENZIE. Je n'ai fait aucune allusion semblable. J'ai seulement exprimé l'espoir que les entrepreneurs ne failliraient pas à leurs engagements.

Sir CHARLES TUPPER. L'honorable député n'a-t-il pas parlé d'obstacles apportés à l'éclaircissement des questions?

M. MACKENZIE. Certainement, mais je faisais allusion à la division qui a eu lieu.

Sir CHARLES TUPPER. En réponse à la demande faite par l'honorable député, je dois dire que je ne sais pas exactement si des offres ont été faites pour la construction d'un chemin de fer aboutissant au Sault Ste. Marie. Il y a des demandes de subvention se rattachant à ces travaux. Je soumettrai avec plaisir les documents qui ont trait à cette question.

M. MACKENZIE. L'honorable monsieur soumettra-t-il un état du coût du chemin de fer du Pacifique avant que la discussion commence sur la motion?

Sir CHARLES TUPPER. Oui.

La motion est adoptée.

COMMISSION DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE

M. MILLS. Je propose qu'une adresse soit votée à Son Excellence le Gouverneur-général demandant copie de la commission royale décernée à MM. Clarke, Keefer et Miall, pour s'enquérir de certaines affaires publiques, ainsi que de toutes instructions écrites à ce sujet; aussi le chiffre des appointements attribués aux dits commissaires, le montant payé à chacun d'eux jusqu'à présent et les frais de la commission jusqu'à date. Je remarque, pour ce qui est de la commission, que les énoncés faits par l'honorable ministre des chemins de fer et par quelques-uns de ses collègues, me semblent être en désaccord avec nos droits constitutionnels et avec la loi du pays.

J'observe que ces honorables messieurs prétendent ouvertement qu'ils sont libres de s'enquérir de toutes les affaires publiques, qu'ils peuvent instituer une commission pour s'enquérir de la conduite des ministres de la Couronne, qu'ils peuvent s'enquérir de la conduite de ceux qui ont été ministres de la Couronne dans leurs rapports officiels, et qu'ils peuvent s'enquérir des choses qui ont déjà attiré l'attention du Parlement. Or, il me semble que ces pratiques sont tout à fait en désaccord avec les principes bien connus du gouvernement parlementaire. Si le rapport qui a paru dans les journaux est exact, l'honorable ministre des chemins de